

La réforme du collège à LVG

Voici à nouveau des informations : elles ne sont pas exhaustives. Nous espérons qu'à travers des textes officiels et quelques commentaires (en vert) vous parviendrez à trouver des informations sur le nouveau parcours - collège proposé à votre enfant.

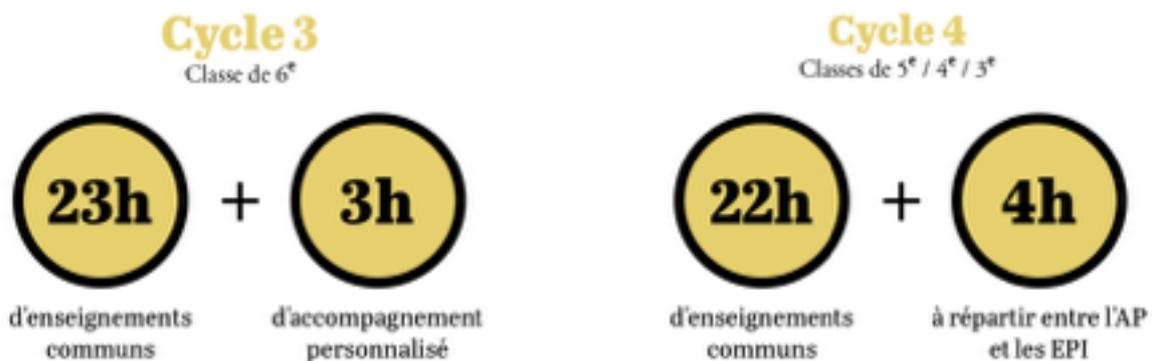
Pour comprendre la réforme...un site ...

<http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016-tout-savoir-sur-reforme.html>

L'organisation en horaire en fonction des cycles

La nouvelle organisation des enseignements permet de diversifier les modalités d'enseignement au collège.

La grille horaire s'inscrit, pour tous les élèves, dans le cadre de 26 heures de cours obligatoires par semaine décomposées ainsi :



Les élèves de LVG ont légèrement un peu plus d'heures de cours.

De nouveaux programmes

- Si nous avons bien compris :) les programmes sont maintenant déterminés par cycle. Par conséquent ce sont les équipes enseignantes qui déterminent la mise en place du programme sur les différents niveaux du cycle.
Problème : quand un élève change d'établissement il peut se retrouver dans une mise en place différente dans son nouvel établissement.
- Les enseignants se sont d'ores et déjà concertés pour décider ce qui sera enseigné par discipline sur les 3 niveaux du cycle 4
- Ce travail sera fait pour le cycle 3 d'ici la fin de l'année
- Vous trouverez le détail des nouveaux programmes dans le BO suivant : http://cache.media.education.gouv.fr/file/MEN_SPE_11/67/3/2015_programmes_cycles234_4_12_0k_508673.pdf

Le nouveau livret scolaire

À partir de 2016, à quoi ressemblera le livret scolaire ?

Désormais, les élèves n'auront qu'un seul document.

À la fin de chaque trimestre, un bulletin détaillant :

au recto, le niveau des élèves par matière [Annexe 3]

au verso, les appréciations générales et les projets menés [Annexe 4]

Ce modèle national est construit sur un format identique du CP à la 3e

À la fin de chaque cycle (CE2, 6e, 3e), une fiche dressant un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle (langue française à l'oral et à l'écrit ; langages

mathématiques, scientifiques et informatiques ; représentations du monde et activité humaine ; langues étrangères et régionales ; systèmes naturels et systèmes techniques ; formation de la personne et du citoyen ; langages des arts et du corps ; méthodes et outils pour apprendre) grâce à un indicateur simple : **maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne**. [Annexe 5]

À la fin de la scolarité obligatoire, les parents disposeront d'un dossier simple d'une trentaine de bulletins.

The image shows the top portion of a bulletin from the French Ministry of Education. It includes the national emblem, the text 'Ministère de l'Éducation Nationale', and 'Direction de l'Évaluation et de la Prospective'. Below this is a blue header for 'Tableau des acquis scolaires de l'élève'. The table has columns for 'Niveau de maîtrise', 'Langues étrangères et régionales', 'Systèmes naturels et techniques', 'Systèmes naturels et techniques', 'Langages des arts et du corps', 'Méthodes et outils pour apprendre', 'Formation de la personne et du citoyen', 'Représentations du monde et activité humaine', and 'Mathématiques, scientifiques et informatiques'. The table rows list various subjects like Français, Histoire-Géographie, etc.

The image shows the content area of a bulletin. It features several sections with blue headers: 'Compétences en langues étrangères - anglais, espagnol et allemand de base', 'Compétences en langues étrangères - autres langues et régionales de base', 'Maîtrise de l'anglais des connaissances et compétences', and 'Communication avec le famille'. There are also sections for 'Autres langues étrangères' and 'Autres langues régionales'. The bottom part of the page is an orange box for 'Communication avec le famille'.



Quid des notes ?

Les notes ne sont supprimées ni en primaire, ni au collège. La liberté est laissée aux équipes enseignantes. Ainsi, le tiers d'enseignants utilisant encore les notes en primaire pourront poursuivre les exercices notés ; les "collèges sans notes" pourront par ailleurs poursuivre leur expérience.

Rappel : les notes ont été « supprimées » pour les élèves en classe de sixième. C'est pour l'instant une « expérimentation » qui se déroule sur les années 2015-2016 & 2016-2017.

Un brevet plus complet

Dans le cadre de la grande consultation organisée en 2014 sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture, 64,1 % des enseignants de collège se sont déclarés contre la disparition des épreuves écrites du diplôme national du brevet.

Les principales nouveautés du brevet

La physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale.

8 heures d'épreuves écrites contre 7 heures aujourd'hui.

Des épreuves écrites et orale rassemblées au cours de la dernière semaine du mois de juin.

Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves le premier mercredi de l'année scolaire suivant l'obtention du brevet.

Trois jours d'épreuves

Deux jours d'épreuves écrites

Le premier jour : **le français** (3h) et **l'histoire-géographie-enseignement moral et civique** (2h)

Un thème en fil rouge

Des questions identifiées pour chaque discipline

Un travail de rédaction et d'argumentation

Une dictée

Le deuxième jour : une nouvelle épreuve écrite de 3 heures portant sur les programmes de **mathématiques** (2 heures) et de **sciences expérimentales et de technologie** (1 heure)

Un thème en fil rouge

Des questions identifiées pour chaque discipline

Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

Une épreuve orale

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien)

La maîtrise de la langue au coeur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.

Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen ; l'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.

De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.

LA NOTATION AU BREVET

À partir de 2016

Le contrôle continu représente 400 points.

Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e :

Maîtrise insuffisante (10 points)

Maîtrise fragile (20 points)

Maîtrise satisfaisante (35 points)

Très bonne maîtrise (50 points)

Le contrôle final représente 300 points.

Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points

Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points

L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.

Il obtient la mention :

assez bien s'il cumule plus de 420 points

bien s'il cumule plus de 490 points

très bien s'il cumule plus de 560 points

EPI

Enseignements pratiques interdisciplinaires

Les EPI : une réflexion impliquant l'interdisciplinarité

Les EPI sont des moments privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler les contenus des programmes. Les EPI et leurs huit thématiques de travail, définis dans les programmes, sont pris en charge par les enseignants de toutes les matières de façon interdisciplinaire. Les enseignants définiront en équipe les contenus des cours. **La confiance dans les initiatives des équipes pédagogiques et éducatives est une des clés de la réussite. Les EPI ont un caractère obligatoire pour tous les élèves, leur organisation est définie et prise en charge par les enseignants conformément au projet d'établissement. Le travail sur ces thèmes aboutira à la réalisation d'un projet incluant une réalisation concrète, individuelle ou collective.**

Les EPI doivent aussi contribuer de façon concrète à la mise en œuvre au collège des trois parcours éducatifs : le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours avenir.



Les sujets des EPI ont déjà été déterminés par les professeurs.

6 projets qui permettent une approche interdisciplinaire ont été présentés au conseil du second degré : ils se déroulent sur les 3 ans du cycle 4 (donc 2 projets par an)

5e	4e	3e
Den Bosch Cathédrale Vive les jeux olympiques : altius, citius, fortius !	L'esclavage (XVIII°S) et sa trace dans l'histoire et la culture. Le littoral néerlandais du 19e à nos jours	Réalisation d'un spot publicitaire Climat et environnement remis en jeu

AP

Aide personnalisée

Quelle est l'idée de l'AP ?

Suivi et accompagnement pédagogique des élèves (B.O n° 44 du 27 novembre 2014)
Art.311-11- Pour soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de tous les élèves [...] et mettre en œuvre le principe d'**inclusion**, [...] ceux-ci bénéficient dans leurs apprentissages scolaires d'un **accompagnement pédagogique qui répond à leur besoin**.

Article D.332-5- Le collège offre, conformément au principe d'inclusion [...] et sans constituer de filières, **un enseignement et une organisation pédagogique appropriés à la diversité des élèves**, afin de leur permettre d'acquérir, au niveau de maîtrise le plus élevé possible, les connaissances et compétences du socle [...]. L'enseignement repose sur des **pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées qui visent à permettre à tous les élèves de progresser dans leurs apprentissages et qui intègrent les aides appropriées aux difficultés rencontrées**. Ces pratiques sont régulièrement ajustées pour tenir compte de l'évolution des besoins de chaque élève. **La mise en œuvre des modalités de différenciation relève de l'autonomie des établissements ».**

A savoir :

- chaque établissement met en place une AP qui correspond aux besoins des élèves de l'établissement. Donc, ce qui se fait dans un établissement ne se fait pas forcément ailleurs.
- AP, aide personnalisée est un terme un peu équivoque. L'aide n'est pas apportée dans un temps individuel « prof-élève ». C'est plutôt un temps où l'enseignant a la possibilité d'avoir un regard particulier sur l'élève : les heures dédoublées, le travail en groupes permettent de bien respecter cette approche.

Donc à LVG : l'aide personnalisée est traitée par les dédoublements et le travail en groupes dans certaines matières.

Nous pouvons encore améliorer ce document...N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

L'équipe de l'APE